

16 Provinces

Haut-Ogooué/Secteur industriel

Les nouvelles usines : une réponse au chômage dans la province



A travers cette nouvelle unité de production...



...Soboleco assure de l'emploi aux Gabonais.

N.O.
Franceville/Gabon

EN moins d'une semaine, la province du Haut-Ogooué a connu un accroissement industriel important, avec l'inauguration de deux usines d'exploitation, notamment celle de la Société des boissons de Léconi (Soboleco), spécialisée dans la production de l'eau minérale Andza. Il s'agit, en fait, de l'agrandissement de l'usine Andza. C'est la troisième ligne d'embouteillage de la société, inaugurée le 5 mai dernier, par la direction générale de Soboleco à Léconi, chef-lieu du département des Plateaux. D'autre part, la société Nouvelle Gabon Mining, située à Biniomi, dans le département de la Mpassa, et spécialisée dans l'exploitation du manganèse, a vu l'inauguration de sa première usine de traitement de manganèse, par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, le lundi 8 mai 2017, sur le site d'exploitation. Ces deux nouvelles usines implantées dans la province suscitent déjà l'ému-

lation chez les jeunes, diplômés ou non, à la recherche d'emplois. De même, les élus nationaux et locaux des contrées bénéficiaires ne manquent pas de rappeler aux sociétés concernées, la place de la main d'œuvre locale au sein de leurs entreprises. Lors de l'inauguration de la troisième ligne de production de l'eau Andza, le député du 1er siège du département des Plateaux, Laurent Yami, a exprimé l'espoir que l'agrandissement de cette usine participe à la résorption du chômage dans le département.

«Les populations que je représente sont contentes de la mise en production de cette troisième ligne, qui va participer non seulement à l'augmentation de la capacité de l'usine, mais aussi à réduire le chômage dans la contrée. Dans le cadre du partenariat de cette société privée avec l'Etat, Soboleco du Groupe Castel emploie en majorité des travailleurs nationaux. Par conséquent, lorsqu'un Gabonais a du travail, ce sont plusieurs personnes qui jouissent des avantages de cet emploi-là. Les retombées de cet outil industriel vont donc béné-



Le président de la République et le gouvernement sur le site de Biniomi.

ficier aux ménages de Léconi et aux familles gabonaises en général », a signifié le député. Le maire de la commune de Léconi affiche le même optimisme. « C'est une fierté et une joie pour nous, parce que, au-delà de la structure, c'est l'emploi qui est proposé à la population. Aujourd'hui, Léconi est d'actualité dans le Gabon, grâce à la célèbre eau Andza produite ici. Nous avons déjà sur place le lycée technologique qui va former, dès le départ, les cadres qui travailleront directement à l'usine », a

souligné Philibert Ngaippé. Du côté de Biniomi, avec la société Nouvelle Gabon Mining, ce sont plus de 200 Gabonais qui ont eu accès à l'emploi au sein de ladite société, depuis 2016, tous niveaux confondus. D'ailleurs, le personnel est relativement jeune. « Nous avons une quarantaine de femmes », précise le directeur des Ressources humaines, le Gabonais Régis Ackeyi. « Nous avons un processus de gestion de carrière et la formation au sein de la société, pour maintenir le personnel à niveau.

Nous privilégions l'emploi des locaux, mais lorsque nous avons besoin de l'expertise qu'il n'y a pas ici, nous les sollicitons dans d'autres pays », explique-t-il. **JOIE PROFONDE**• Toutefois, l'école des mines implantée à Moanda fournira assurément l'expertise escomptée par cette société minière. Lors de son intervention au cours de la cérémonie inaugurale, le député de la contrée, Rufin Pacôme Ondzounga, représentant les populations du département de la Mpassa et du canton Djoumou, sin-

gulièrement, confiant du respect des valeurs économiques, sociales et environnementales de cette entreprise, a exprimé sa joie profonde, pour l'emploi et la formation qui s'offrent aux populations. D'ailleurs, au cours de l'entretien accordé par le chef de l'Etat à la presse, il a souligné l'aspect compétitif de l'industrie qui donnera une valeur ajoutée sur les marchés. Ce qui aura pour conséquence la création d'emplois: « La diversification de notre économie nous permettra d'assurer un lendemain meilleur à nos jeunes citoyens, dans la mesure où beaucoup pourront trouver des emplois. Cependant, nous devons les préparer, à travers les structures de formation...pour ne pas que les Gabonais puissent être de simples spectateurs au développement de leur pays. Nous nous attachons beaucoup à ce que la politique de formation soit une politique forte, pour que demain, tous ces emplois puissent être tenus par des Gabonais... », a dit le président de la République, Ali Bongo Ondimba.

Woleu-Ntem/Département du Woleu/Oyem/Filière bois
Les associations villageoises dans leurs droits

G.M.
Oyem/Gabon

A l'initiative de la direction provinciale des Eaux et Forêts, et sous la présidence du gouverneur du Woleu-Ntem, Jean Gustave Mervian, une réunion de concertation regroupant les administrations, les Forces de sécurité et de défense, le commandement (préfets et sous-préfet, etc.), les élus locaux et les exploitants forestiers, s'est tenue dans les locaux du Conseil départemental du Woleu. Au menu : la création de lignes bancaires destinées aux associations villageoises impactées dans les concessions forestières ; l'organisation des associations



Le directeur provincial des Eaux et forêts du Woleu-Ntem, Lucien Boussougou.

dans les villages et la mise en place de comités de gestion et de suivi des projets. En fait, il s'agissait pour les participants de se concerter, en vue d'aboutir à la si-



Une vue de l'assistance pendant la réunion.

gnature d'un cahier de charges entre les opérateurs économiques de la filière-bois et les associations villageoises. Une démarche qui passe nécessairement

par l'ensemble des points énoncés plus haut. Occasion donc pour le gouverneur de sensibiliser les seize exploitants forestiers présents, afin qu'ils s'im-

prègnent de la loi directive en vigueur pour s'y conformer. Un texte sur lequel le directeur provincial des Eaux et Forêts, Lucien Boussougou, s'est appe-

santi. Citant l'annexe 5 de l'article 105 de l'arrêté 251 du Code forestier, qui recommande effectivement aux opérateurs économiques de la filière-bois de créer des comptes bancaires destinés aux associations villageoises impactées dans leurs concessions, afin de leur verser une quote-part. Afin de leur permettre de réaliser leurs projets d'intérêt général (écoles, dispensaires, etc.). Mais, les 80% des exploitants forestiers établis dans la province continuant à traîner les pieds pour exécuter cette mesure gouvernementale, une date-butoir fixée à la fin de ce mois de mai 2017 leur a donc été accordée pour s'y conformer.